



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000896

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY
Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1)
Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucou : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO)
Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Etaient absents : Besançon : Hayat AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chafeze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

Objet : Avenants au marché d'extension du dépôt de Planoise

Avenants au marché d'extension du dépôt de Planoise

Rapporteur : Yves GUYEN, Vice-Président

Inscription budgétaire		
DM n°2 – 2009	Montant de l'AP :	2 526 976,35 € HT
Budget Annexe	Montant du CP 2009 :	1 981 845,00 € HT
Transports	Répercussion financière ne modifiant pas l'AP (Avenants):	41 021,69 € HT

Résumé :

Les travaux d'extension du dépôt de bus GINKO de Planoise sont en cours et font l'objet d'un marché global initial qui s'élève à **1 834 132,11 € HT**. Il est proposé de passer trois avenants au marché pour tenir compte d'adaptations techniques issues de la modification du projet (local de stock pièces détachées, modification des fosses pour le lot n°3, désenfumage du hall n°4 pour le lot n° 4), de travaux supplémentaires (charpente métallique pour le lot n° 4, motorisation des portes sectionnelles, balisage de la fosse, châssis de désenfumage pour le lot n°6), et de moins-values.

Ces travaux supplémentaires d'un montant de 41 021,69 € HT, cumulés à ceux déjà réalisés, représentent un montant de 81 055,29 € HT qui augmente la masse initiale des travaux (+ 4,42 %) **sans toutefois modifier l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2008.**

I. Rappel des caractéristiques du marché

La réalisation des travaux pour l'extension du dépôt de bus de Planoise à Besançon a été estimée à 2 150 000 € HT par l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le bureau d'études SNC Ferrini - Archi.Tech.

Un marché alloué a été conclu fin 2008 pour un montant global de **1 834 132,11 € HT**.

Avec un délai d'exécution global de 8 mois, prescrit à compter du 2 février 2009, les travaux doivent être terminés avant le 8 octobre 2009.

Pour garantir le maintien du montant du marché, le prix est global et forfaitaire. Toutefois, un changement du programme décidé par le maître d'ouvrage ainsi que la survenue de prestations imprévues pour le lot n°1 et de travaux supplémentaires pour les autres lots engendrent des plus-values nécessitant la passation d'avenants. Pour rappel, deux avenants aux lots n°1 et n°3 ont été approuvés par délibération le 25 juin 2009 pour un montant de 40 033,60 € HT, soit 2,2 % de la masse initiale des travaux sans modification de l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2008.

II. Etablissement d'avenants

A/ Lot n° 3 : Gros-Oeuvre

L'agrandissement de la fosse d'entretien avec la mise en place d'un caniveau à son extrémité, la modification du local TGBT (tableau général basse tension) et la création d'une nouvelle ouverture dans le local destiné au stock des pièces détachées constituent les principales adaptations techniques du projet à réaliser à la demande du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires provenant d'ajustements techniques indispensables au bon achèvement de l'ouvrage s'avèrent nécessaires en cours de chantier.

Le coût de ces travaux supplémentaires est néanmoins contrebalancé par des moins-values recherchées en vue de maintenir l'économie générale du lot. Le coût total de cet avenant s'élève à 13 218,09 € HT soit 15 808,84 € TTC.

L'ensemble des travaux supplémentaires de ce lot représente 52 355,69 € HT (tout avenant compris depuis le début de l'opération) et porte son pourcentage d'évolution à 13,49 % par rapport au montant initial de 388 158,76 € HT.

B/ Lot n° 4 : Charpente métallique – Etanchéité

Le contrôleur technique prescrit une modification du désenfumage dans le hall 4 qui entraîne également des travaux correctifs sur la charpente métallique.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 5 860,00 € HT soit 7 008,56 € TTC et porte le pourcentage d'évolution du lot à 4,29 % du montant initial de 136 631,85 € HT.

C/ Lot n° 6 : Menuiserie extérieure – Métallerie

La motorisation des portes sectionnelles, la fourniture et la pose d'une porte pour une salle de réunion, ainsi que le désenfumage de la cage d'escalier, n'ont pas été chiffrés dans le projet du maître d'œuvre. Par ailleurs, en cours d'opération, l'Inspection du Travail a demandé le balisage de la fosse. Enfin, un caniveau avec des dalles en béton prévu doit être remplacé par un caillebotis.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 21 943,60 € HT soit 26 244,55 € TTC et porte le pourcentage d'évolution de ce lot à 23,79 % du montant initial de 92 233,42 € HT

III. Situation financière globale de l'opération

Globalement, sur l'ensemble des travaux, le total des avenants représente donc une augmentation de 81 055,29 € HT, soit 4,42 % du coût global initial de 1 834 132,11 € HT. Le coût global des travaux est porté à 1 915 187,40 € HT. Cette augmentation peut être absorbée dans le budget de l'opération, fixé initialement à 1 981 845,00 € HT, et n'entraîne donc pas de modification de l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2008. Le crédit de paiement 2009 est augmenté par Décision modificative n°2 de 50 000 € HT et le CP 2010 est diminué d'autant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 24 septembre 2009, les avenants aux marchés relatifs à l'extension du dépôt de bus de Planoise à Besançon pour les montants suivants :
 - Lot 3 « Gros œuvre », entreprise DE GIORGI : 13 218,09 € HT,
 - Lot 4 « Charpente métallique – Etanchéité », entreprise HARDY : 5 860,00 € HT,
 - Lot 6 « Menuiserie extérieure – Métallerie », entreprise DUCROT : 21 943,60 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 126

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



RECU 23 OCT 2009

Pour extrait conforme,

Le Président